

La France associative en mouvement

SYNTHÈSE

19^{ème} édition

Octobre 2021



Cécile BAZIN – Marie DUROS – Aziz BEN AYED – Béatrice BASTIANI

Guillaume PREVOSTAT – Jacques FAURITTE – Jacques MALET

Au sommaire

1. Les créations d'associations
2. Associations et bénévoles aujourd'hui
3. L'emploi dans les associations en 2020
4. Covid-19 : où en sont les associations un an après ?
5. En savoir plus

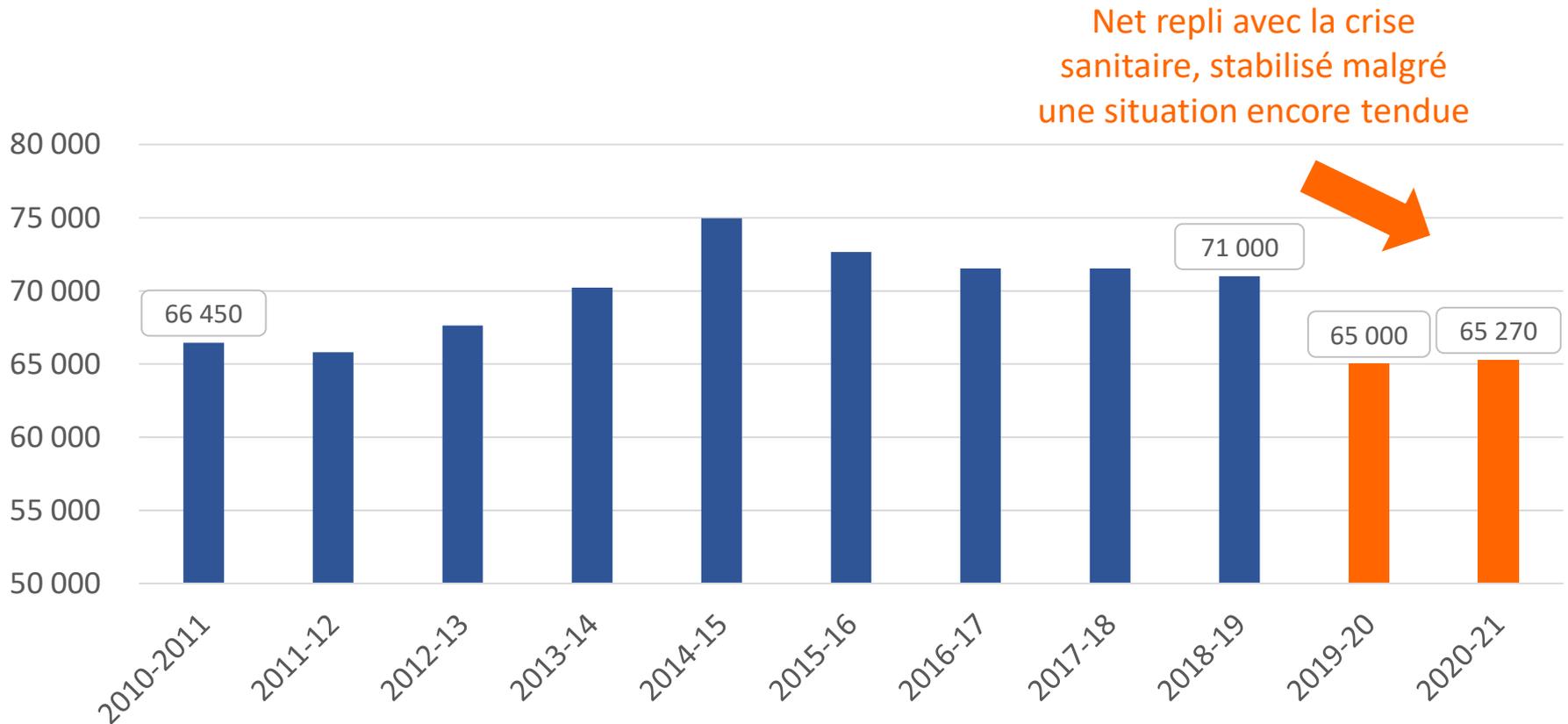
Étude complète en ligne sur www.recherches-solidarites.org

L'équipe de Recherches & Solidarités remercie Hexopée
pour son soutien à cette 19^{ème} édition.*

Les créations d'associations



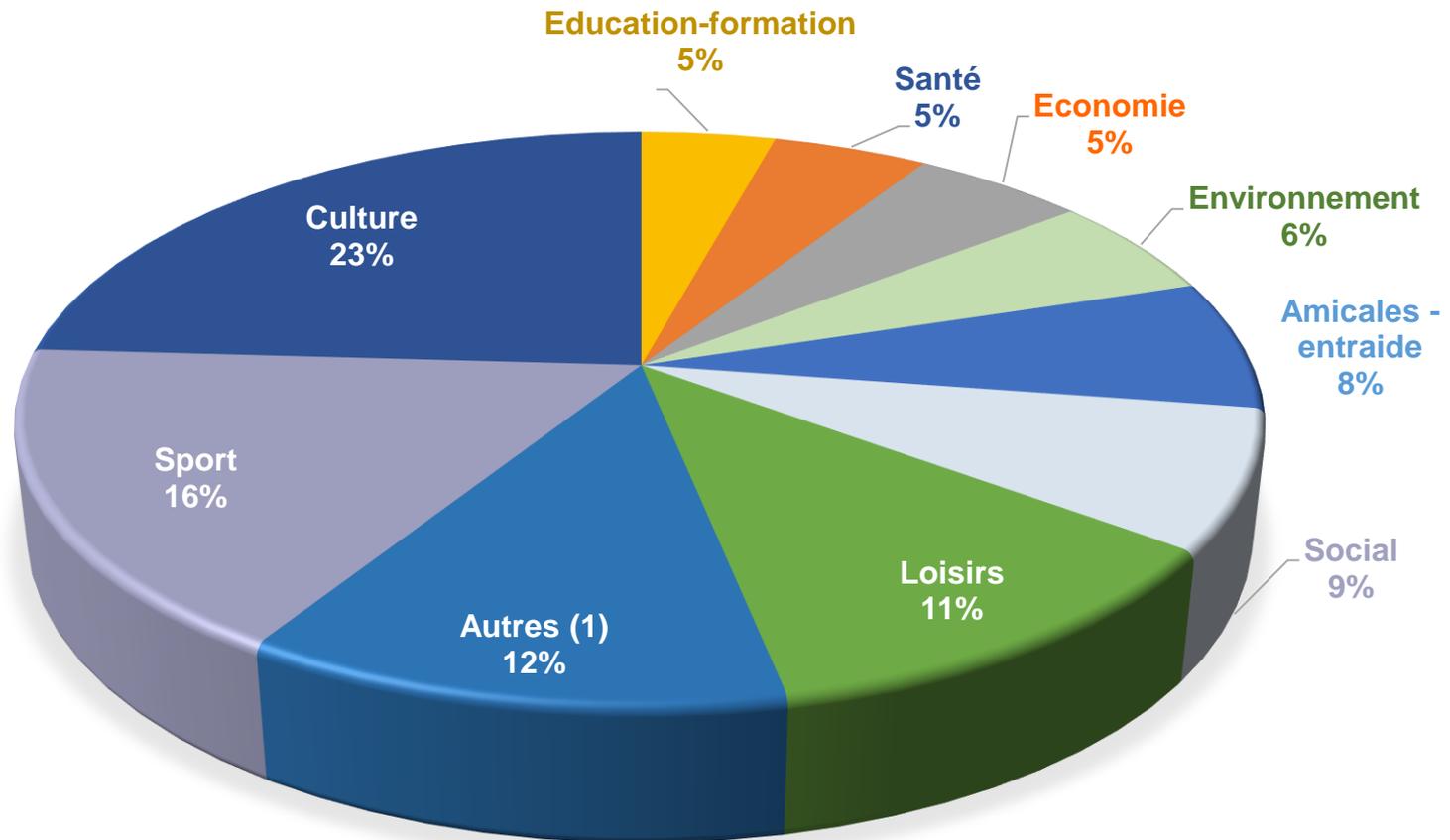
Suivi annuel des créations



Sources : Répertoire National des associations et tribunaux d'instance de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associatives, au 30 juin de l'année N+1.

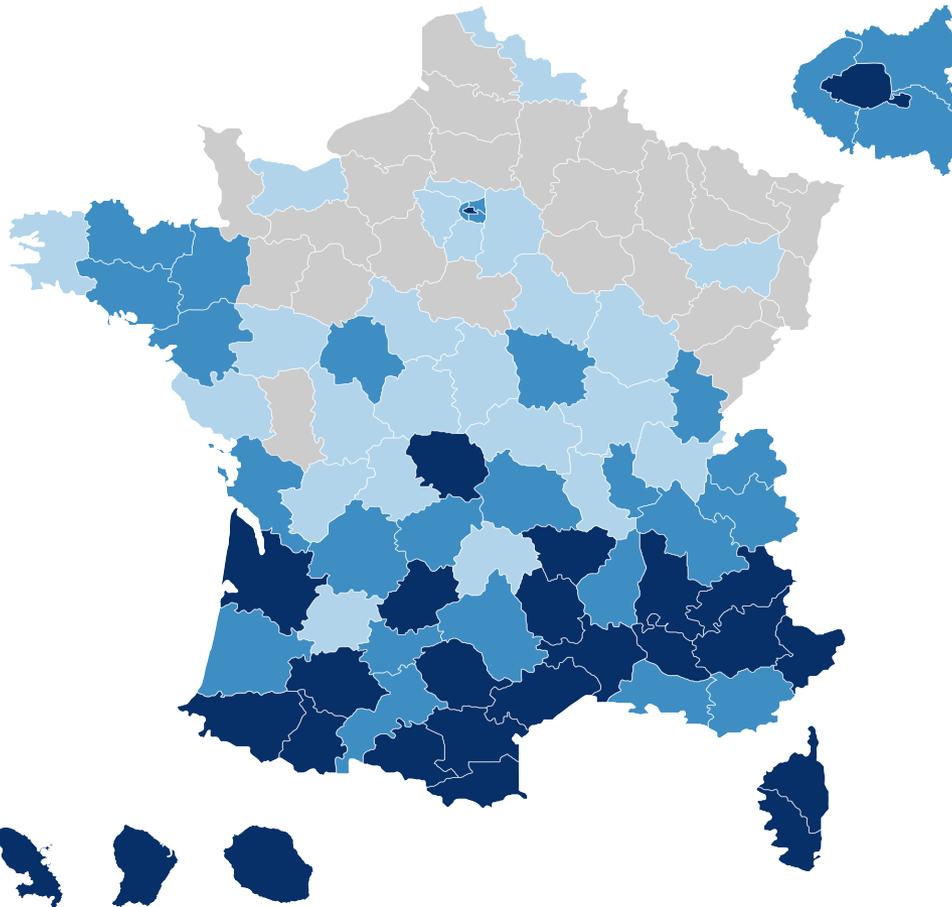
Objet des créations



Source : Répertoire National des Associations. Créations déclarées sur trois ans (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021). Traitement R&S sur les 10 principaux thèmes. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Densité de créations dans les territoires

Diversité de situations au sein d'une même région



N'est pas forcément un
indicateur du
dynamisme du tissu
associatif

**Nombre annuel de créations
d'associations pour 10 000 habitants
(Moyenne nationale : 10,0)**

- Moins de 8,4
- De 8,4 à 9,5
- De 9,6 à 11,3
- Plus de 11,3

Sources : RNA (créations d'associations 2018-2021)
et INSEE (recensement de population au 01/01/2021).

Combien d'associations et de bénévoles?



Combien d'associations en France ?



On connaît la date de naissance d'une association, mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Estimation de R&S à partir de quatre sources officielles actualisées :

- Le nombre de créations, observé sur 10 ans (Journal officiel)
- Le nombre d'associations employeurs (URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE), indice des besoins associatifs



Environ 1,5 million d'associations en activité

Combien de bénévoles associatifs ?

Une enquête triennale (2010-2013-2016-2019) de l'IFOP, pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, permet d'estimer la proportion des Français qui donnent du temps pour une association.*

L'état des lieux aujourd'hui :

- 24% des Français sont engagés bénévolement dans une association (25% en 2016).
- 10% des Français lui donnent du temps gratuitement chaque semaine (12,5% en 2010).
- La proportion des femmes et des plus jeunes est en hausse.
- La proportion des bénévoles est bien plus faible, parmi les personnes les plus modestes.



**Environ 12,5 millions de bénévoles en France,
dont 5,2 à 5,4 millions actifs chaque semaine**

12,5 millions de bénévoles et 1001 façons d'agir

Sur place, régulièrement



Un télébénévolat partagé depuis le confinement :



Échanges et réunions à distance, comptabilité, écoute, montage de projets...

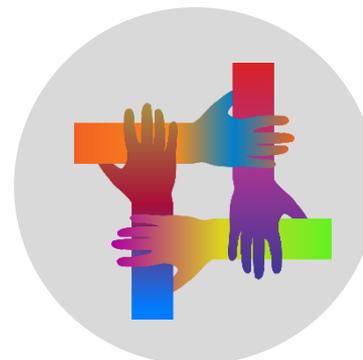
Les réseaux sociaux
Internet solidaire



Mission ponctuelle ciblée



Coup de mains



Bénévole aujourd'hui



La recherche de projets et d'actions concrètes



La définition d'objectifs et l'attente de résultats



Se former, être efficace dans son action bénévole



S'appuyer sur les compétences bénévoles acquises



Plus de mobilité, diversité d'expériences bénévoles



Agir en équipe, convivialité et enthousiasme

Des évolutions positives



Le télébénévolat : l'engagement (pour partie) à distance



L'engagement des jeunes



La parité dans les associations



La reconnaissance des compétences développées



La recherche de sens et une volonté d'engagement accrues

Sources : enquêtes annuelles Recherches & Solidarités.

Quelques points d'attention



Moindre proportion de bénévoles chez les plus de 65 ans



Un engagement plus souvent ponctuel



Une fracture associative accentuée
(proportionnellement 3 fois plus de bénévoles parmi les plus diplômés)



Une attente forte de convivialité



Organiser le bénévolat : une mission devenue essentielle

L'emploi associatif



Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Il convient donc de privilégier celles-ci par rapport à celles de nos publications antérieures.

Un enjeu économique et social fort

152 700 employeurs

- 12% des associations en activité
- 51% des associations employeuses ont 1 ou 2 salariés
- 7 880 associations emploient plus de 50 salariés

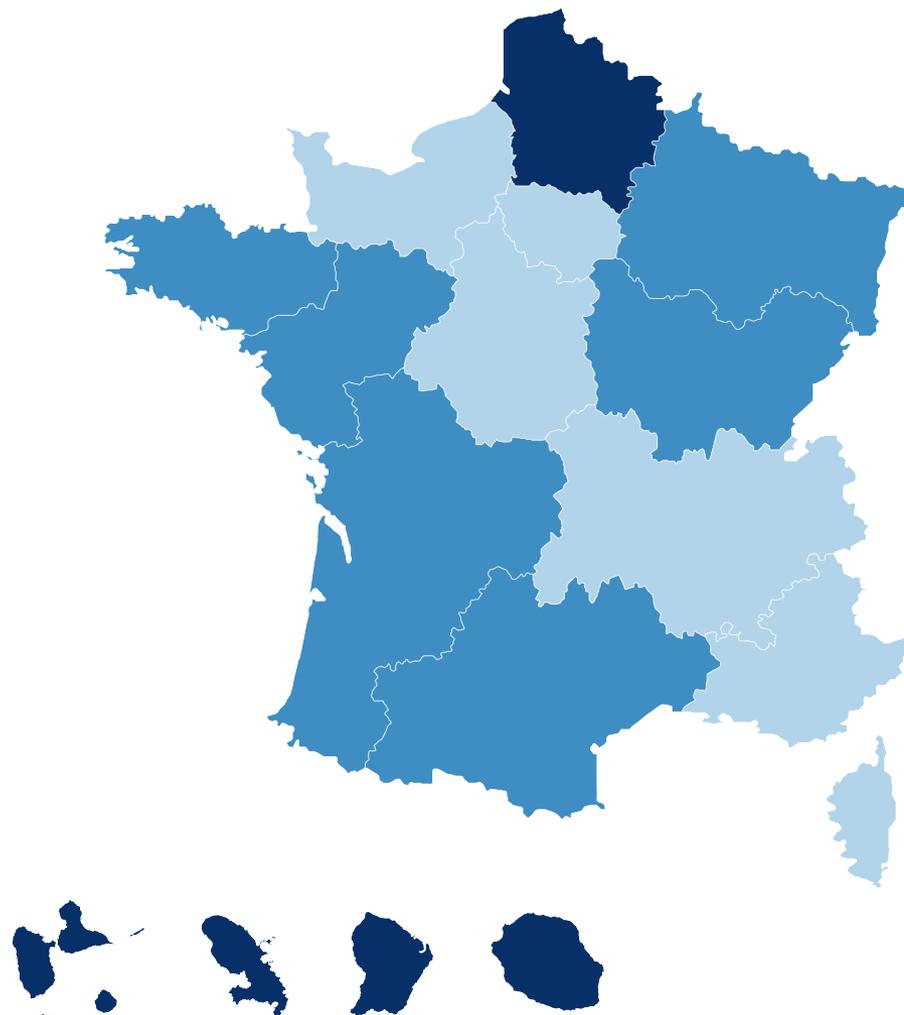
1 776 000 salariés

- 9,2% des salariés du secteur privé (10,1% hors Ile-de-France)

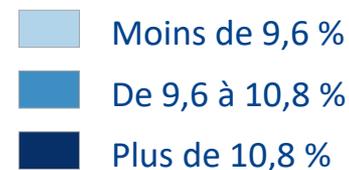
39,2 milliards d'euros de salaire

- 6,7% de la masse salariale du secteur privé

Dans les régions



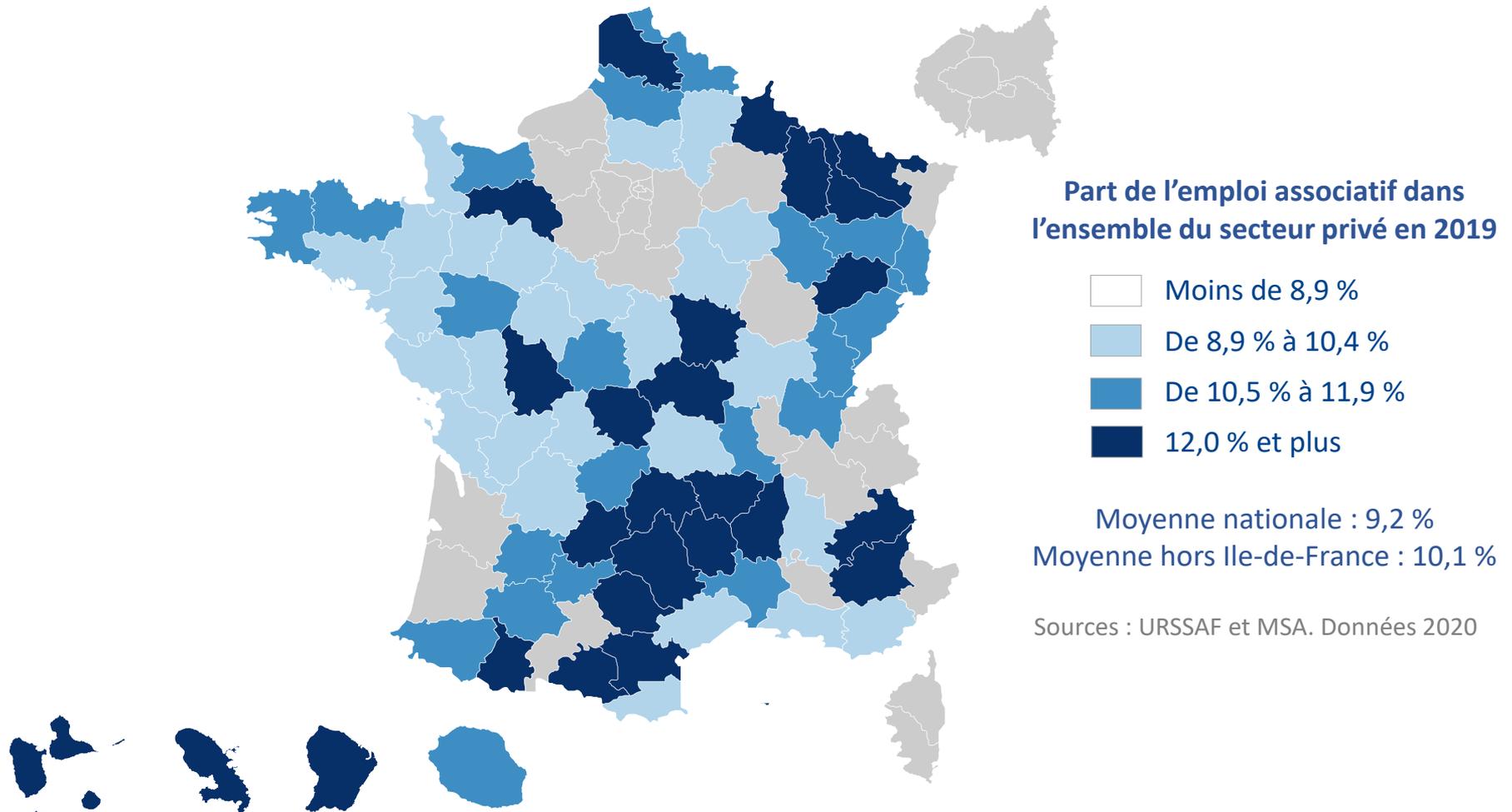
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2020



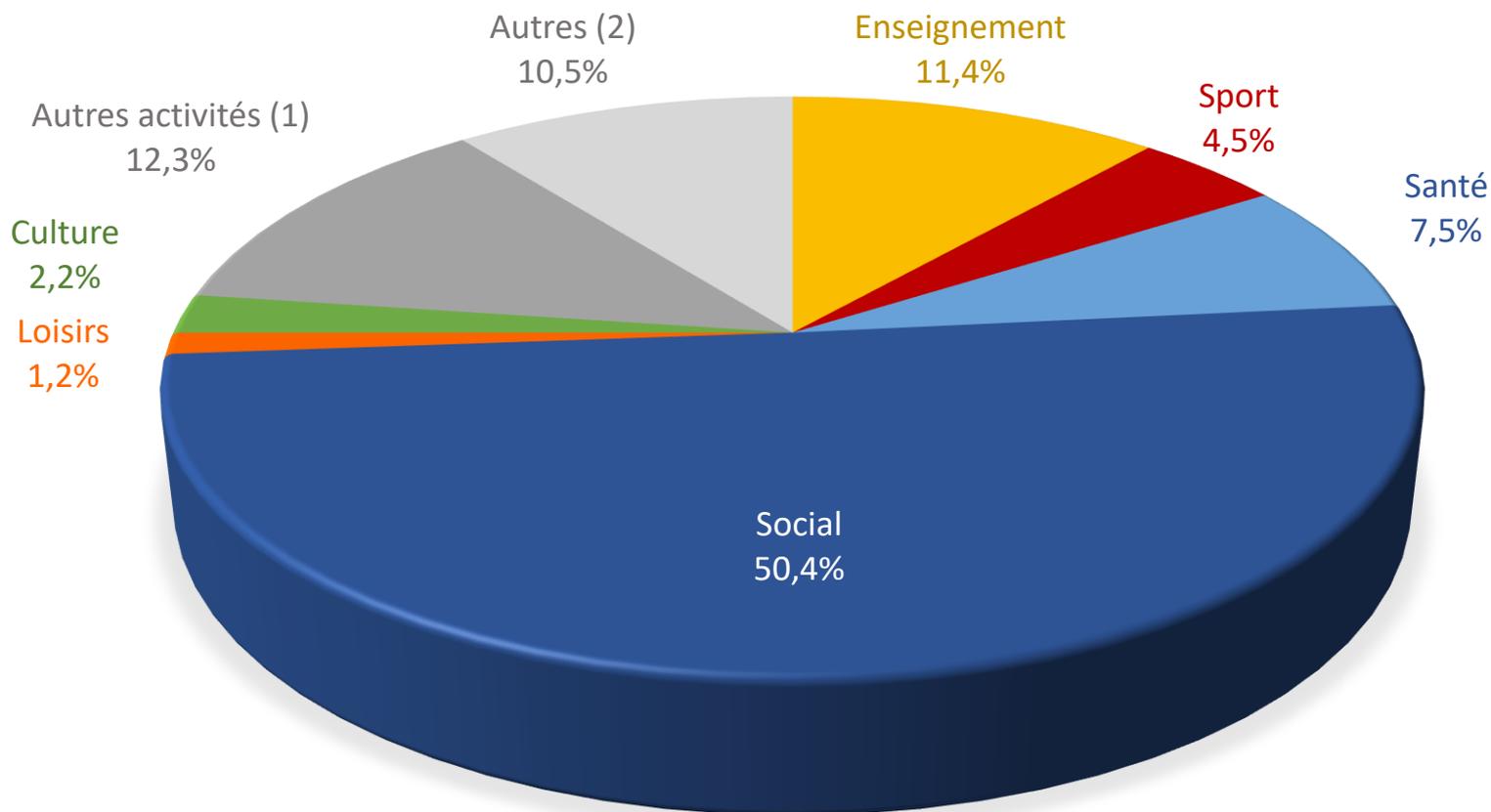
Moyenne nationale : 9,3 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources : URSSAF et MSA. Données 2020

Une variété de situations en départements



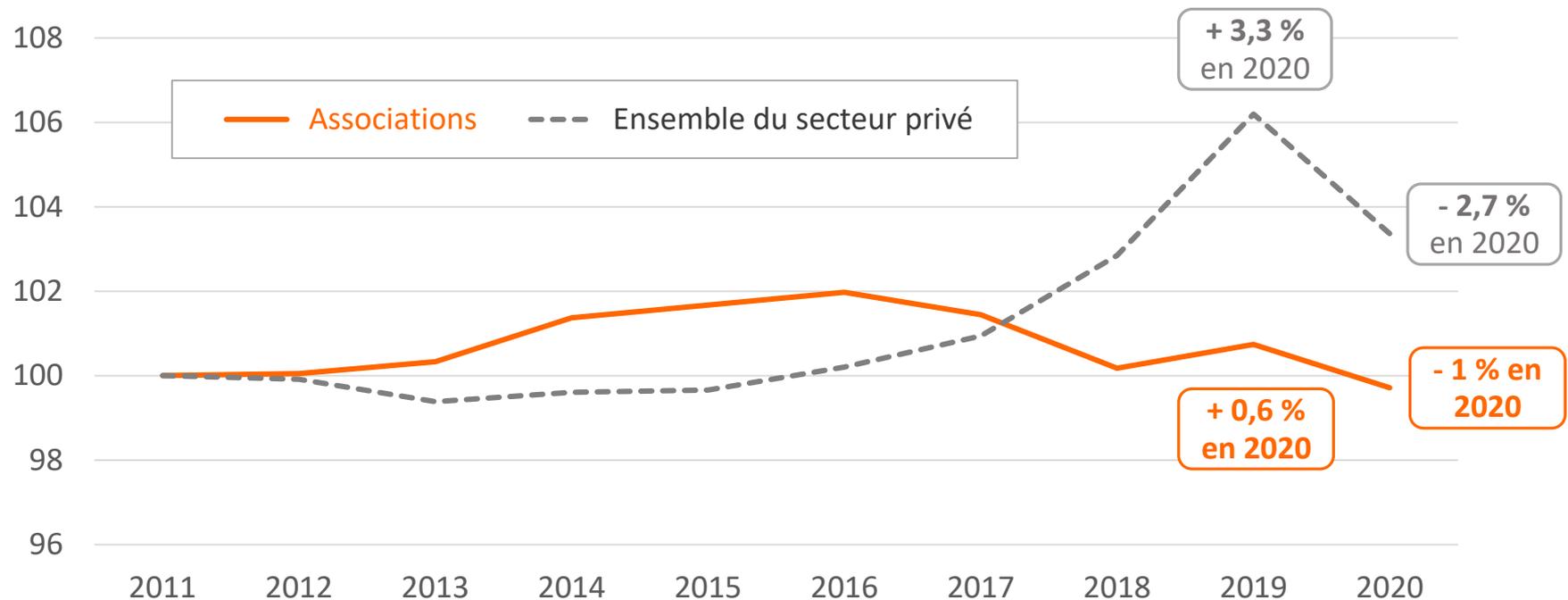
Les effectifs salariés par secteur d'activités



Sources : URSSAF et MSA. Données 2020. Traitement R&S. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Dans les associations et dans le secteur privé

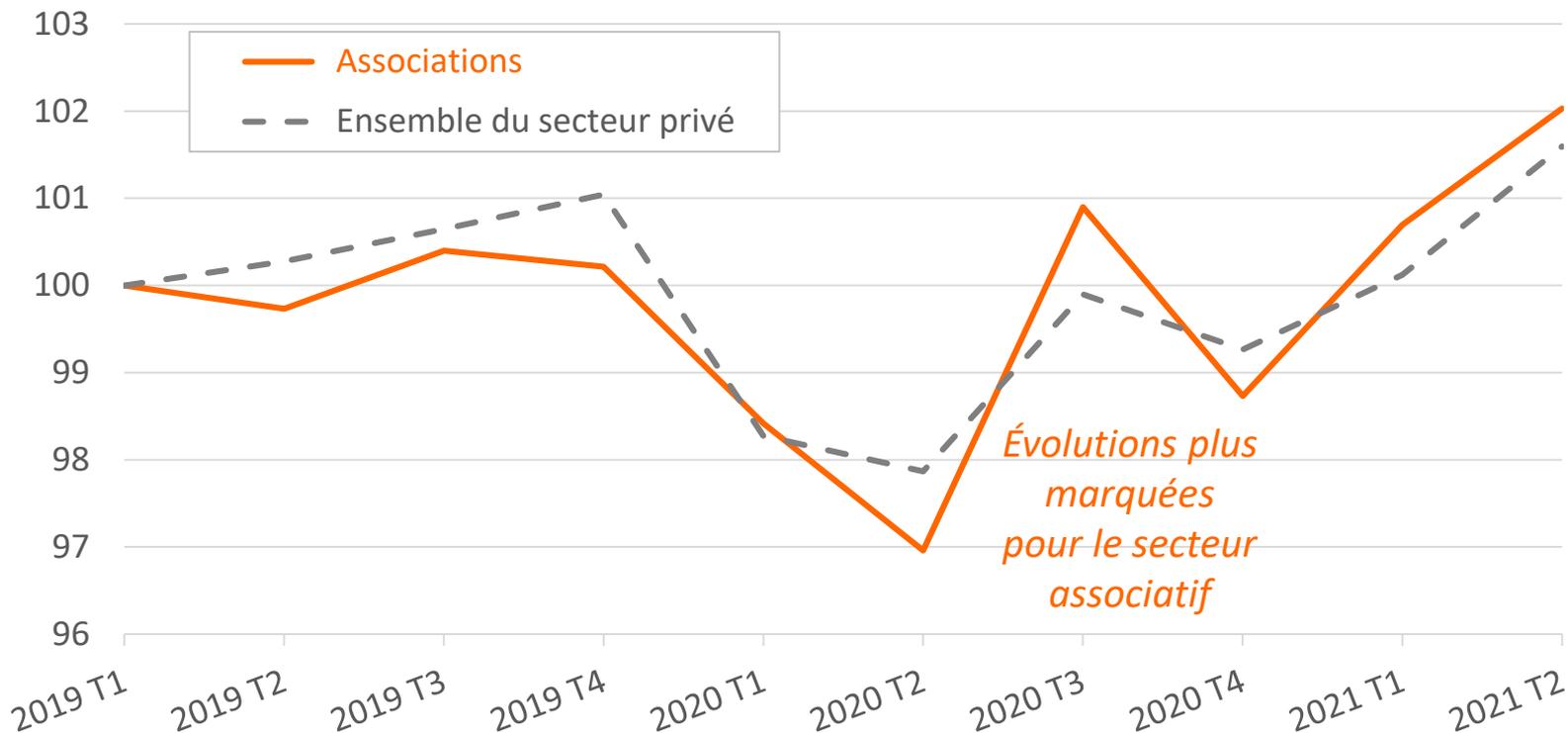
Évolution comparée des effectifs (base 100 en 2011)



Sources : URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. Les courbes sont construites en tendance, à partir de l'année 2011.

Évolutions récentes des effectifs

Au rythme des vagues épidémiques, positives depuis le 1^{er} trimestre 2021 :



Source : URSSAF. Traitement R&S

COVID-19 : Où en sont les associations un an après ?



Le Mouvement associatif, le RNMA, Hexopée et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :



Au printemps 2021, 40% des associations encore quasiment à l'arrêt, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...



Passée la sidération du début, 73% des associations ont repensé leur fonctionnement, le plus souvent avec l'appui du numérique.



A l'image du télétravail, le télébénévolat s'est largement développé : un atout pour bien des bénévoles, sans oublier la convivialité.



Au fil des mois, 60% des associations ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes à la rentrée 2021.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées en 2020-21

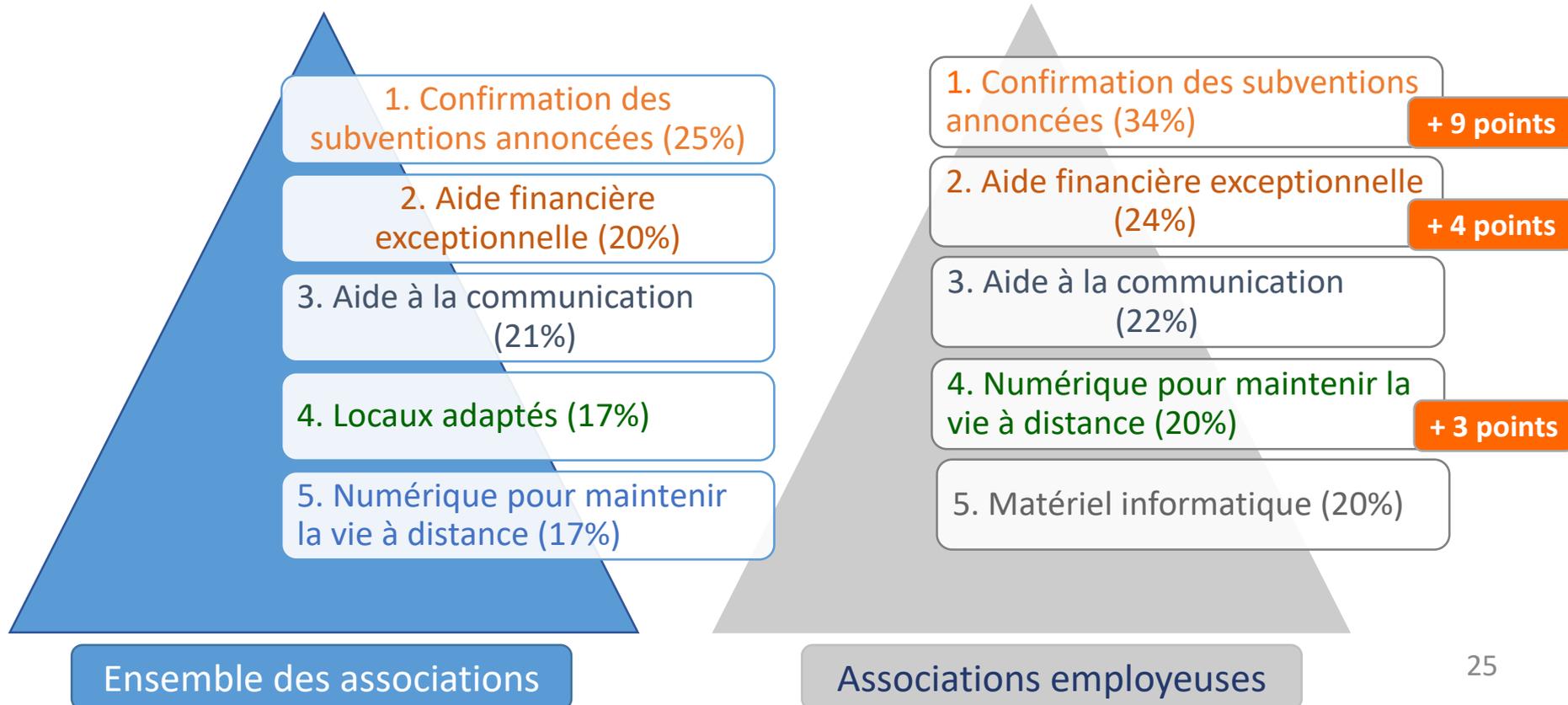
- Résultats de l'année 2020 jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Tensions relatives à la trésorerie un peu moins vives en 2021, par rapport à 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs)

Des impacts pourtant réels

- 76% des dirigeants déclarent subir les effets de la crise :
 - perte de revenus significative ou totale (62%)
 - baisse des cotisations (54% au printemps 2021, 27% en 2020)
 - augmentation des coûts générés par la crise (17%)
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

*De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ?
Des réponses comparables pour l'ensemble des associations, mais des besoins financiers et numériques plus affirmés par les employeurs.*



Les enjeux à la rentrée 2021

Réunir les conditions nécessaires à la reprise des activités, rebondir

Renouer le contact avec les adhérents et les bénévoles

Se donner de la visibilité, soigner la communication

Sélectionner et poursuivre les nouvelles pratiques, nouvelles organisations

Conserver les acquis du télébénévolat en favorisant les liens humains

Retrouver l'ensemble des résultats de l'enquête COVID-3 :
www.recherches-solidarites.org

En savoir plus



R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, **Recherches & Solidarités** s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique *Nos thématiques* :

- La version complète de cette 19^{ème} édition de *La France associative en mouvement*, nos autres publications nationales sur la vie associative, le bénévolat, le don d'argent, le mécénat...

Dans la rubrique *Dans les territoires* :

- *Repères et chiffres clés en régions* avec un focus sur le secteur sanitaire et social non lucratif.
- *Les Essentiels de la vie associative dans chaque département*.

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :

marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles, au regard des inscriptions au Journal officiel (Répertoire National des Associations en vigueur depuis avril 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Économie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, <i>autres activités pour la santé humaine</i>
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.